

Notre action se déroule en 4 étapes majeures



1. La prise de contact et l'esquisse du projet

L'habitant a un sentiment de dépenser beaucoup pour peu de rendu, la maison reste froide et l'impression forte de perdre de l'énergie... L'équipe de SESAM dessine comme une photographie de la situation à partir d'un questionnaire rempli ensemble.



2. L'établissement d'un diagnostic

Cet audit donne lieu à une analyse et à la remise d'un carnet de recommandations à court, moyen et long terme, assorti d'un chiffrage des travaux à faire à +/- 20 %.

Des échanges ont lieu autour de ce document, entre le locataire, le Maître d'ouvrage (le propriétaire) et l'équipe SESAM qui jouera le rôle d'assistant au Maître d'ouvrage.
Le propriétaire fait son choix.



3. L'organisation et la mise en oeuvre

Le propriétaire et le locataire s'organisent pour la mise en oeuvre des travaux.

SESAM aide au montage du dossier (repérage des entreprises, aide à la conception du dossier de financement du projet, mise en relation avec des partenaires, tels PACT 07 ou Polénergie)



4. Les travaux peuvent commencer !

avec la signature d'une convention de suivi de chantier.
Evaluation du projet et de l'utilisation des locaux dans l'année qui suit le chantier.

L'organisation

Le **diagnostic remis** évaluera les conditions de faisabilité en privilégiant les solutions les plus écologiques et économiques.

Ce **diagnostic*** prendra en compte la **capacité d'investissement** en temps de l'habitant et ses compétences manuelles. Sa capacité à s'organiser, à être aidé, à suivre les recommandations, à accepter la venue d'un groupe participatif, d'un ACI, d'un artisan...

En fonction de tous ces paramètres et du budget disponible, il conviendra de mettre en place l'organisation optimum en concertation.

Une fois tout ce processus effectué un **engagement** marquant les droits et devoirs de chacun devra être signé par chaque partie avec un échéancier.

(*) Tout diagnostic suivi de travaux fera l'objet d'une aide de la Région Rhône-Alpes d'un montant de 3 000 € à 4 000 €

L'action est menée par :

Rémy ESCALLE, Chef de projet SESAM

Nos partenaires sociaux, techniques, écologiques

Polénergie : Diagnostic et conseil énergie

Habitat et développement 07 : Diagnostic et plan de financement

ANAH : Financement lutte contre la précarité énergétique

Unité Territoriale (CG 07) : Diagnostic, orientation, information

Maison Relais, Les Vans

Autres partenaires

- Habitat et humanisme : bailleur social

- Ateliers SEVE PHLOEME, architecte spécialisée éco-habitat

- Les Ateliers de AIME, 2 ACI bâtiment gros œuvre et second œuvre

- Envibat, ACI second œuvre

- SARL Scierie du Varlet, isolation ouate de cellulose et filière bois local

- Négoce Matériaux : SAMSE et l'Art d'Eco-bâti

En 2007 une étude sur la précarité énergétique menée par Polénergie révélait sur notre territoire que 20 % des foyers étaient en précarité énergétique, gageons que nous devons être prêts des 30 % actuellement.

Pour réduire les émissions de GES selon Kyoto, l'enjeu représenterait sur notre territoire l'équivalent de 2000 logements/an à réhabiliter en classe énergétique A, alors qu'aujourd'hui les réalisations se comptent sur les doigts d'une main

L'aspect Réhabilitation est immense car l'Ardèche est constituée de maisons en pierre très belles, idéales en été mais des gouffres énergétiques l'hiver

Il est évident que l'avenir n'est pas à la baisse des énergies nous allons donc vers des coûts sociaux et sanitaires potentiellement explosifs si rien n'est fait.

C'est dans ce contexte que le projet SESAM est né, fruit d'une volonté d'expérimentation de la Fondation de France...

Ce projet vous intéresse ?

Contactez **Rémy ESCALLE** au 06 06 59 32 11
ou A.I.M.E. au 04 75 39 96 33



Rhône-Alpes Région



SESAM

" Synergies Eco-habitat Social Ardèche Méridionale "

est un projet retenu par **La Fondation de France**
pour mettre en synergie les acteurs
de l'amélioration de l'habitat du territoire
dans le but de réaliser des logements exemplaires
tant sur le plan écologique que social.

SESAM permet :

- à des personnes qui habitent un logement mal isolé et coûteux en chauffage d'envisager des travaux de rénovation pour en faire un logement dit BBC (Bâtiment Basse Consommation)

Cette action s'adresse à :

- des habitants de logements mal isolés au coût de chauffage prohibitif, qu'ils soient propriétaires ou locataires (avec l'accord du propriétaire) et dont les revenus sont insuffisants pour effectuer les travaux seuls

La condition de mise en oeuvre :

- la participation au projet des locataires ou habitants du lieu concerné.

A.I.M.E. AGIR INNOVER MOBILISER ESSAIMER

48 Grande Rue - 07260 JOYEUSE

Tél. 04 75 39 96 33 - Fax. 04 75 39 94 79

courr : aime@emploi-formation.org - www.aime-emploi-formation.org